



AMICALE



VENDEE

PHILATELIQUE YONNAISE

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE PHILATELIE ET D'HISTOIRE POSTALE









85 LA ROCHE JORNA ARE PARIO

LE CENTRE DE TRI POSTAL







N° 31

Amicale Philatélique Yonnaise

4 PO TA

C.C.P. 2898.26 M NANTES

Ce qu'elle est :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le N° 234-XV, compte 125 adultes et 60 jeunes.

Elle regroupe des philatélistes et des cartophiles.

Monsieur Y. PAUVERT occupe la charge de président.

Les principaux services de l'A.P.Y. :

- des réunions mensuelles.
- un service d'échanges au moyen de circulations à domicile.
- un service de nouveautés France-Monaco.

(tous les deux absolument gratuits)

- une bibliothèque.
- ...des informations en tous genres...Y compris un

BULLETIN TRIMESTRIEL.

Les réunions.

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er jeuoi du mois à 20 h 30 à la cité Bretagne, Boulevard des Etats-Unis, dans les locaux du club du 3ème âge.

Les philatélistes isolés y sont cordialement invités.

Les jeunes se réunissent également à la cité Bretagne, le dimanche à 10 h 30.

CALENDRIER DES REUNIONS : LA ROCHE' SUR YON SECTION DU HAUT BOCAGE ADULTES JEUNES ADULTES 6 mars 9 mars CENTRE 10 avril 13 avril SOCIO-CULTUREL 15 mai 1.1 mai MONTAIGU juin 8 juin le 2ème vendredi du mois juillet 6 juillet à 20 h 30 septembre 14 septembre octobre 12 octobre JEUNES novembre 16 novembre décembre à la même adresse DIMANCHE 14 DECEMBRE le 2ème samedi du mois à 10 heures à 14 h ASSEMBLEE GENERALE

PRINCIPALES DATES EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITES DE L'A.P.Y.

- 8 et 9 mars EXPOSITION DEPARTEMENTALE JEUNES A MONTAIGU
- 19 et 20 avril CONGRES ET EXPOSITION REGIONALE JEUNES A FONTENAY-LE-COMTE
- 17 et 19 mai CONGRES ET EXPOSITION NATIONALE A NANCY
- 14 décembre ASSEMBLEE GENERALE DE L'A.P.Y.

BULLETIN DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

JUIN 1986 NUMERO 31 SOMMAIRE Sommaire Le Mot du président Y. PAUVERT 2 La Vie de l'Amicale 3 à 5 6 à 11 Souvenirs et documents E. MOREAU philatéliques Vendéens Informations diverses 12 L'Interdiction des timbres "Pétain" 13 à 16 M. BRUNO en 1944 17 à 20 Les Militaires français internés en Suisse (Juin 1940-Janvier 1941) M. BRUNO Les Affranchissements des avis des 21 à 31 Y. PAUVERT Contributions Directes 32 à 36 La Sécurité Sociale "s'affranchit" Homère et la Philatélie D. LAPORTE 37 à 43 L'Escadrille Normandie - Niémen E. MOREAU 44 - 45

Directeur de la publication : Yves PAUVERT

Impression des textes : A.T.A.C.

Aubigny

Le Mot du Président

Lorsque ce bulletin sera entre vos mains, vous songerez aux vacances toutes proches. Vous vous en réjouirez, chacun de nous ayant besoin de détente pour compenser les soucis quotidiens qui nous assaillent.

Quel meilleur délassement que la philatélie, qu'elle soit thématique, classique ou autre. Entrecoupé de parties de pêche ou de séjours au bord de la mer, selon le goût de chacun, l'essentiel n'est -il pas d'y prendre plaisir?

Chaque année, à pareille époque, je vous recommande de visiter les boutiques des marchands. Croyez-en ma vieille expérience, on y trouve toujours quelques pièces intéressantes en parcourant nos belles régions de France. Les salons et bourses des collectionneurs peuvent également être attractifs... à condition de ne pas être trop fréquents. J'ai récemment relevé, dans une revue spécialisée, l'existence de 49 bourses et brocantes, en 5 mois, dans le seul département du Val-d'Oise! Ce n'est plus un rêve, c'est un cauchemar. Les négociants et les collectionneurs arrivent à ne plus se déplacer. Etes-vous allé à la Bourse de Noirmoutier où 50 marchands étaient pressentis? Cinq seulement avaient cru bon de se déplacer...

A la recherche permanente d'idées nouvelles, l'A.P.Y. va organiser une manifestation philatélique régionale les 11 et 12 octobre prochains, dans les deux salles des Fêtes du Bourg, avec 200 à 250 cadres d'exposition. Mais que de difficultés déjà! Entr'autres, nous avons pensé y accueillir certains négociants importants, sur invitation de l'Amicale, et leur laisser la disposition gratuite des emplacements. Malgré tous les avantages qu'ils pourraient en retirer, on ne peut pas dire "que ça se bouscule au portillon"... Les problèmes de toutes sortes ne sont pas pour nous rebuter, et vous non plus j'espère, car nous allons avoir besoin de tous les amicalistes pour que l'essai soit transformé en réussite.

Nous en reparlerons.

En attendant ces jours d'automne, bonnes vacances à toutes et à tous !

L'AMICALE TIENDRA UNE DERNIÈRE RÉUNION AVANT LES VACANCES D'ÉTÉ LE JEUDI 3 JUILLET.

PROFITEZ-EN POUR RETIRER VOS NOUVEAUTÉS ET RÈGLER VOS PRÉLÈVEMENTS.

Pas de réunion en août, mais reprise de nos activités coutumières le jeudi 4 septembre.

VIE DE L'AMICALE

DES EXPOSITIONS EN TOUS GENRES

L'Amicale Philatélique Yonnaise vit et se manifeste souvent, mais ses propres adhérents ne le savent pas, ou font tout comme s'ils ne le savaient pas. Curieux, non ?

C'est ainsi que, depuis le jeudi 6 mars, date de la distribution du bulletin précèdent, il a été organisé pas moins de trois expositions sous l'égide de l'A.P.Y.

La première de ces manifestations se situait les 8 et 9 mars à Montaigu avec le titre d'Exposition départementale des Jeunes. Faute de place, elle ne présentait qu'une soixantaine de cadres, mais pas mauvais du tout. Chaque exposant reçut un vrai cadeau philatélique, parfois plusieurs. Au total, une bonne petite fête de famille. Merci, Mr. Kerdraon.

Puis ce fut à Fontenay-le-Comte, l'Exposition régionale Jeunes du G.P.C.O. Elle mérite une mention bien que n'étant pas organisée par l'A.P.Y. Sur 138 cadres (environ) présentés 130 étaient l'oeuvre de vendéens ! De nombreuses collections étaient bonnes, voire excellentes. Le jury s'acquitta avec grand soin de son travail. Une dizaine de jeunes de l'A.P.Y. y décrochèrent le diplôme de médaille de bronze argenté qui donne (théoriquement) accès au niveau national, et Fabienne EGRON obtint la médaille d'argent. Non, les jeunes de l'A.P.Y. ne sont pas morts, comme dit la chanson ! Là encore ce fut une vraie fête de la jeunesse, et qui n'a pas vécu un après-midi comme celui du dimanche est loin d'avoir tout vu !



Les 10 et 11 mai, le Foyer rural de Mouilleron-le-Captif présentait une exposition "polyvalente" sur les oiseaux; avec des films, des tableaux, des centaines de dessins d'enfants, des photos, des affiches, des oiseaux naturalisés, etc. et une trentaine de cadres d'un très bon niveau philatélique (l'un obtint de l'argent à Nancy). Beaucoup de choses à voir, beaucoup de visiteurs, et une excellente propagande pour la philatélie!

Les 18 et 19 mai, l'A.P.Y. était présente à l'Exposition Nationale de Nancy, avec un tout jeune, J.B. JAYALARD qui obtint une bonne Médaille de Bronze. Il a de fort bonnes pièces, mais la présentation présentait quelques lacunes. L'an prochain, il obtiendra un meilleur résultat, c'est certain.

.../...

Signalons en passant que l'A.P.Y. était représentée à Nancy par Mr et Mme Moreau et MR. P. Rabier. Sauf indication contraire à paraître dans Philatélie Française, il semble que les bons de soutien dont les numéros finissent par 37 et 64 gagnent un classeur.

CARTE POSTALE

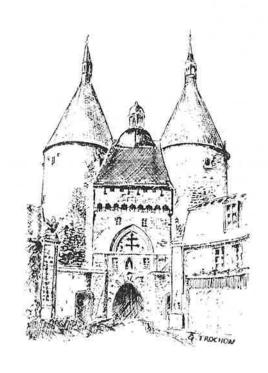
EXPEDITEUR

DESTINATAIRE



EXEQUIDE STRATEGICAL OF PREVIOUS EXECUTION FOR CONTRACTOR OF CONTRACTOR

cachet de l'Exposition





Enfin les 24 et 25 mai, le Foyer latque de VENANSAULT organisait à son tour une exposition sur le thème de la Nature, l'Environnement. Là aussi, une trentaine de cadres, des exposants de 7 à plus de 60 ans montraient des travaux parfois inédits. Beaucoup de visiteurs et un immense intérêt porté par les jeunes.

ET UN GRAND PROJET POUR LES 11 ET 12 OCTOBRE.....

Le Président Pauvert et ses adjoints ont vu grand pour la prochaine manifestation de l'A.P.Y., et la mairie a bien voulu nous consentir une aide substantielle, comme vous l'avez sans doute lu dans la presse régionale.

Pour accueillir les JOURNEES PHILATELIQUES ET CARTOPHILES DE L'OUEST, les divers locaux de la salle des Fêtes seront mis à notre disposition.

La manifestation comprendra plusieurs volets:

- Une exposition régionale de compétition, à la fois classique et thématique. Plusieurs yonnais affûtent leurs armes et il semble désormais probable que le président Pauvert sorte une sélection de timbres du type Blanc. Rien que cela vaudrait le déplacement!

Les jurys sont composés de personnalités régionales ou nationales bien connues qui pourront conseiller tous ceux qui le voudront.

- En plus des collections du G.P.C.O., une vingtaine de très bonnes participations des régions voisines, jamais vues en Vendée, composeront une merveilleuse exposition.
- Un choix de cartes postales sur La Roche, sera également proposé par plusieurs exposants.
- Une rencontre thématique interrégionale sera organisée le dimanche matin, avec notamment Mr. Levillain, de Paris, que certains connaissent.
- Une douzaine ou plus de négociants, en majorité, philatéliques.
- Un bureau temporaire avec un cachet illustré commémorant le centenaire de la mort du peintre yonnais Paul Baudry.

Voilà de quoi occuper agréablement tout un weck-end. Dites-le autour de vous dès maintenant.

PROMOTION.

Cette fois, c'est bien officiel ! Mr. Pascal RABIER, membre de l'A.P.Y. et ex-jeune du club, est bien nommé adjoint au directeur du Musée de la Poste, boulevard de Vaugirard.

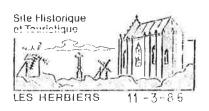
Voilà une fonction qui lui va comme un gant ! Nos plus vives félicitations !

SOUVENIRS ET DOCUMENTS PHILATELIQUES VENDEENS

Depuis la parution du bulletin de Mars, l'actualité postale et philatélique n'a pas ralenti sa cadence, et nombre de lecteurs de cette revue seront probablement surpris d'apprendre trop tard la parution éphémère de tel ou tel souvenir.

LA FLAMME DES HERBIERS

L'ancienne flamme a cessé d'être utilisée le Mardi 11 Mars









11 Mars : ancienne flamme

12 Mars : nouvelle flamme

et dès le 12, un nouveau graphisme faisait son apparition avec les mentions DYNAMISME - TRADITION - TOURISME - CULTURE, elle entend bien unir le passé, le présent et l'avenir. L'auteur de cette flamme, Monsieur Kobus, époux de Mme la Secrétaire du Cercle Philatélique des Herbiers, a en effet évoqué aussi bien l'histoire (un moulin et la chapelle des Alouettes, le double coeur Vendéen) que l'activité industrielle de la cité (une charpente métallique (Ets. Briand), un bateau (Ets. Jeanneau), un meuble (Ets. Durand et divers) une veste (Ets. Albert), sans oublier l'antenne émettrice d'Alouette F.M. placée à l'extrême-droite de la flamme.

Un tel amalgame sans surcharge excessive relève du tour de force.

Et quelle aubaine pour les thématistes !

LES FLAMMES ET SOUVENIRS DE FONTENAY



Les 19 et 20 Avril se tenaient à Fontenay le Comte le Congrès et l'Exposition Régionale des Jeunes du G.P.C.O.

Plusieurs souvenirs ont été émis sous des formes parfois attrayantes et insolites :

1° - une flamme illustrée à oblitération postale a été utilisée du 17 Mars au 16 Avril inclus.





FUNLENAY LE COMTE

22-3-85

Son originalité consiste en ce qu'elle porte les numéros des postaux des départements composants le groupement philatélique du Centre-Ouest. Mais cette flamme a été retirée le Mercredi soir et n'a donc pas pu être utilisée par les visiteurs de l'exposition.

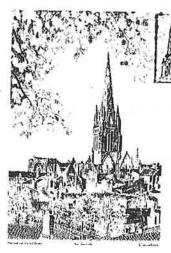
2° - La Direction des P.T.T. avait autorisé un particulier M. G. Sorin, Conseiller Général, détenteur de la machine à affranchir SECAP n° NA 16988 à utiliser une "flamme" illustrée pour annoncer le Congrès et l'exposition.

Des Correspondances ont porté cette pub' du 11 au 26 mars.















Monsieur Etienne MOREAU

37 rue Guynemer

65000 LA ROCHE SUR YON

la jou uistiation

AT THE THE PE

 3° - car, le fin du fin, cette machine SECAP a été reprise par le constructeur en échange d'une machine de remplacement NAW 162 pour la période du 26 Mars au 20 Avril inclus.







Il existe donc bien 3 flammes différentes pour le Congrès et l'exposition des jeunes. Ces documents, insuffisamment différenciés sur les stands de l'Amicale Philatélique de Fontenay, n'ont pas connu toute la diffusion souhaitée et nul doute qu'il soit encore possible de s'en procurer.

LA FLAMME SAINT-GILLES CROIX DE VIE

La flamme annonçant le festival de jazz devait sortir le 17 Mars ; elle n'a été utlisée, en fait, que le 28 Mars. Contrairement à ce qui était prévu, elle a été utilisée seule, et non pas en alternance avec la flamme touristique.





ST GILLES CROIX DE VIE 28-3-86

Elle ne sera retirée qu'au cours du mois de Juin à une date impossible à préciser.

Il est à noter que cette flamme (qui ne comporte pas de mention "1986") sera réutilisée l'an prochain dans les mêmes conditions.

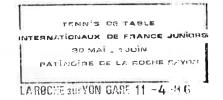
La flamme habituelle reprendra son service dès le retrait de sa collègue "Festival de Jazz".

DIVERS DOCUMENTS A LA ROCHE-SUR-Yon

A la Roche-gare, a été mise en service une flamme parlante annonçant les Championnats internationaux de France juniors de tennis de table, prévus du 30 Mai au 1er Juin.

Dernier jour d'utilisation :

probablement fin mai





Le Point Philatélique de la Roche R.P. utilise depuis le 22 Avril une oblitération illustrée "Bougez avec la poste".

Retrait effectif le 15 mai



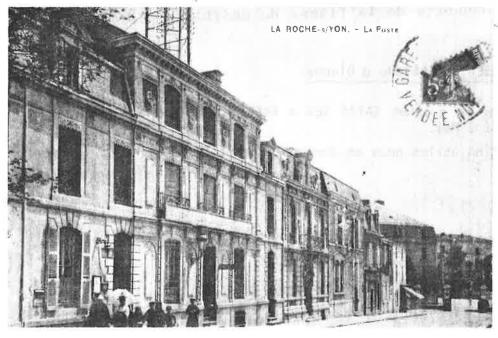


A l'occasion de la Foire Exposition du Mercredi 7 Mai au Lundi 12 Mai une oblitération illustrée a été apposée sur les correspondances déposées dans l'enceinte de la foire.

Cette oblitération reprend, comme les années précédentes, le graphisme du cachet ordinaire du Point Philatélique mais avec la mention FOIRE-EXPOSITION.

Le support "officiel" consistait cette année en un "souvenir philatélique" reproduisant en carte postale l'ancien bureau de poste de la rue Paul Baudry.





SOUVENIR PHILATÉLIQUE

Après suppression au massicot de la partie supérieure "Foire-Exposition de La Roche-sur-Yon", ce souvenir a été distribué au Point Philatélique avec apposition du cachet "Bougez avec la poste".

POINT PHILATELIQUE DES SABLES

On annonce officiellement pour le samedi 7 Juin l'ouverture du Point Philatélique des Sables.

Une oblitération illustrée sera mise en service à cette occasion.

FLAMME DU CHATEAU D'OLONNE

La flamme prévue depuis plusieurs mois pour le Château d'Olonne est arrivée aux P et T. La machine mécanique SECAP nécessaire à l'utilisation de la flamme est elle aussi parvenue à la Roche.

Dès que la SECAP sera installée au Château, et opérationnelle, la flamme sera utilisée.

Mais aucune date n'est encore fixée.



Maquette de la flamme du CHATEAU d'OLONNE

Une SATAS SEG au Château d'Olonne.

Une machine de guichet SATAS SEG a été mise en service au Château d'Olonne le Vendredi 2 Mai.

A toutes fins utiles nous en donnons la reproduction.



DERNIERE MINUTE: Sous toutes réserves, une machine à oblitérer type HM sera mise en service au Château le 2 juin, et la flamme illustrée le 19 juillet, jour de l'inauguration officielle.

Nous croyons utile de reproduire ici, sans qu'il soit besoin d'y apporter d'autres commentaires, un article paru dans les feuilles Marcophiles sous la signature de notre Président Y. PAUVERT.

Nous le remercions d'en faire profiter tous les adhérents !

LA ROCHE-SUR-YON: GRIFFES MODERNES OBLITÉRANTES

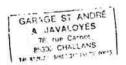
Notre collègue Lucien AYMARD nous avait signalé l'existence d'une griffe «linéaire» paraissant avoir servi exceptionnellement à LA ROCHE-SUR-YON pour annuler les timbres-poste non oblitérés au départ du courrier (cf. bulletin F.M. nº 242, page 35).

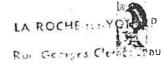
Sachant qu'il existe 3 Bureaux de Poste dans cette ville, à savoir :

- LA ROCHE-SUR-YON RP, rue Georges Clemen-
- LA ROCHE-SUR-YON Annexe 1, 215, rue Roger
 Salengro
- LA ROCHE-SUR-YON Annexe 2, Place des Vic-

On pouvait s'étonner que les figurines de la lettre reproduite dans l'article de notre ami, destinée à être distribuée Place du Marché, dépendant de la Recette-Principale, aient pu-être annulées par un Bureau (Annexe 1) situé à plusieurs kilomètres du destinataire et, surtout, ne se situant pas dans la zone territoriale de distribution.

Possédant plusieurs lettres de chacun des 3 Eureaux en cause comportant des annulations de même mouture, j'avais été intrigué par l'apposition de ces griffes qui paraissaient découler « d'erreurs de manipulation » puisqu'elles sont, en principe, uniquement destinées à servir aux avis violets de mise en instance d'objets ou de lettres (recommandés ou non) qu'on trouve parfois dans nos boîtes-aux-iettres.





Moroieu d'Insferteur de la Direction Députementale du Cravail et de la main c'éceure cité Administrative 8500 La Roche 15 foir

C'était l'occasion de se livrer à une petite enquête auprès de la R.P. de LA ROCHE-SUR-YON. Voici les explications qui nous ont été données. Elles lèvent une partie du voile...



Monosieur le Chef du Centre départemental d'Apriette



In it make Tomain dron Arsine

Contrairement à ce que nous pensions, les 3 empreintes reproduites ci-dessus ne sont pas en la possession des Receveurs des 3 Bureaux-distributeurs concernés. Ces derniers disposent seulement des griffes d'annulation courantes et habituelles figurant ci-dessous (ce les de l'Annexe 1 n'a pas été trouvée, mais ce ne doit pas être très difficile...):



Seul, un fonctionnaire de la Recette-Principale, du reste fort aimable, et nommé «Contrôleur de trix est habilité à se servir de ces empreintes particulières. Dire qu'il les utilise toujours avec discernement en tenant compte de la zone territoriale du Bureau-distributeur, d'une part, et de l'adresse du destinataire, d'autre part, serait une affirmation hasardeuse... Mais l'essentiel n'est-il pas que le timbre-poste soit annulé d'une façon ou d'une autre et que les lettres soient distribuées le plus rapidement possible!

Tout ceci faisant le bonneur des marcophiles yonnais et, sûrement, d'ailleurs.

Y. PAUVERT.

INFORMATIONS DIVERSES

QUELQUES ERREURS CONSTATEES DANS LE BULLETIN N° 30

- Au sommaire, notre ami Claude Elouard a rédigé et monté l'article sur "Les premiers voyageurs aériens" et non pas les "informations diverses".
- Dans l'article de Mr. Bruno sur les empreintes publicitaires DAGUIN une page se trouve décalée. Nos lecteurs auront rétabli d'eux-mêmes l'ordre alphabétique des villes de Vendée et remis les Sables à leur place.
- Enfin, dans l'article de Mr. Y Peigné sur le "Courrier des Soldats Vendéens au Front", une feuille trop remplie s'est trouvée amputée, à l'impression de sa ligne supérieure. Il manque: "Ce survol des régiments vendéens concerne leur service postal. Mais..."

Nos excuses pour ces déficiences.

La rédaction.

UNE CURIOSITE

Mr. L. Brizot de St Hilaire de Riez, nous communique une pièce où les indications de service (ici: T.D.3.14) onr été imprimées à l'envers. La feuille ayant été sans doute retournée. Une pièce amusante, certes.



LE VENDEEN DE PARIS

Journal mensuel

Rédaction: M. A. AVRIL,

4, avenue Marie-Alexandrine -:- 92700 COLOMBES

ROUTAGE 206

M.le Président du Syndicat d'Initiative

85 - MONTAIGU

Cette oblitération est-elle si courante ?

Cette fois, ça y est!

Une information parue dans le Bulletin Officiel des P et T. annonce la parution, dans les mois à venir, de timbres sans valeur faciale.

Des vignettes de ce style ont déjà cours aux U.S.A. où l'on ne craint plus les augmentations de tarifs.

Nous aurons donc nous aussi, semble-t-il, des timbres rouges pour le régime intérieur ordinaire et des verts pour le trafic lent.



CABINET SEGUINEAU & FILS

TOUTES ASSURANCES

IARD - VIE

*Le Richelleu *
Rue Paul-Doumer
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél: 51.37.05.79 - 51.37.22.60

LA POSTE DU VILLAGE

A. REBOULOT (Expert agréé CNE)

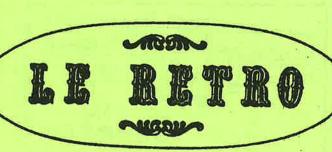


- * TIMBRES DE FRANCE.
- * CLASSENENT THEMATIQUE.
- * MARCOPEILIE.
- * ENTIERS POSTAUX.

ACHAT - VENTE - EXPERTISE

14, RUE de la JUIVERIE - 44000 NANTES

Tél: 40.47.77.13



SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon Tél. 51.62.18.14

PHILATELIE G. Dupuis



TIMBRES

CARTES POSTALES

MONNAIES

MATERIEL PHILATELIQUE

ACHAT ET VENTE

2, rue des Deux Ponts 44000 NANTES



Tél: 40.20.45.71



Dépositaire des marques: LEUCHTTURM. SAFE. LINDER. YVERT MICHEL

BLOT

Chemisier - Habilleur

14, rue du Maréchal Joffre

жининининининининининининининин

85000 LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.03.95

"Aux Ciseaux d'Argent"

ORFÈVRERIE - INOX ARTICLES DE TABLE - CADEAUX - CADGETS ATELIER DE RÉPARATION, D'AIGUISAGE CISEAUX, COUTEAUX

GRELARD

Tél.

5 rue des Halles - LA ROCHE-SUR-YON - 51.37.19.87



TRANSPORTS DÉMÉNAGEMENTS

> BIERES CHARBONS FUEL BOIS

SARI

BARREAU

----- Route de Nantes --

85 - LA ROCHE-SUR-YON

C. C. P. Nontue 1778-39

Tél. 51.37.10.15



PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

POMPIDOU

La ROCHE S/ YON Tél. 51.37.26.47

ETS BIRON s. a.

ORTHOPEDISTES

26 à 30, r. Président de Gaulle 85000 LA ROCHE SUR YON

Telephone: 51.37.07.72

Fournisseurs ægréés des Ministères CAISSES MALADIES

ΕT

CENTRES D'APPAREILLAGES

FABRICANTS de : Chaussures orthopédiques et

Semelles correctrices Ceintures et corsets médicaux

sur mesures . Chaussures médicales et Thérapeutiques

VENTE ou LOCATION de : Tous matériels pour blessés et handicapés.

L'INTERDICTION DES TIMBRES "PETAIN" EN 1944

(1er Novembre 1944)

-4-4-4-

L'affranchissement des correspondances à l'aide de timbres-poste à l'effigie du maréchal Pétain fut interdit par un décret du général de Gaulle pris à Alger le 7 août 1944.

Il est stipulé dans l'article 1er : "Les timbres-poste et autres valeurs fiduciaires postales émis par l'autorité de fait dite Gouvernement de l'Etat Français cessent d'ê tre valables pour l'affranchissement des correspondances et leur utilisation est interdite".

A cette date, ce ne pourrait être qu'un décret de principe en France métropolitaine. Son application fut fixée au 1er novembre 1944 par un arrêté daté de Paris le 26 septembre portant signature du ministre provisoire des P.T.T., Augustin LAURENT.

Aux termes du règlement, les timbres litigieux auraient du être cernés d'un trait de plume mais non oblitérés, et les plis taxés ou retournés à l'expéditeur revêtus d'une mention du genre "non admis", "timbre inadmis",....; parfois ils furent versés au rebut.

Timbre Inadmis Retour a l'envoyeur

TIMBRE ((PETAIN)) NON ADMIS

En fait, ces timbres furent fréquemment oblitérés par un cachet à date ou des traits d'encre.

Certaines lettres arrivèrent à destination sans histoire.

Quant aux timbres dits de la Libération, l'article 4 de l'arrêté ministériel prescrivait l'application du mê me traitement aux "figurines surchargées sur instructions des commissaires de la République".

Dans l'ensemble, les conditions du décret furent assez bien respectées par les postiers.

Mais l'interdit qui frappait ces timbres ne fut pas respecté dans les poches de l'Atlantique occupées par les Allemands.

Ci-après, quelques exemples.

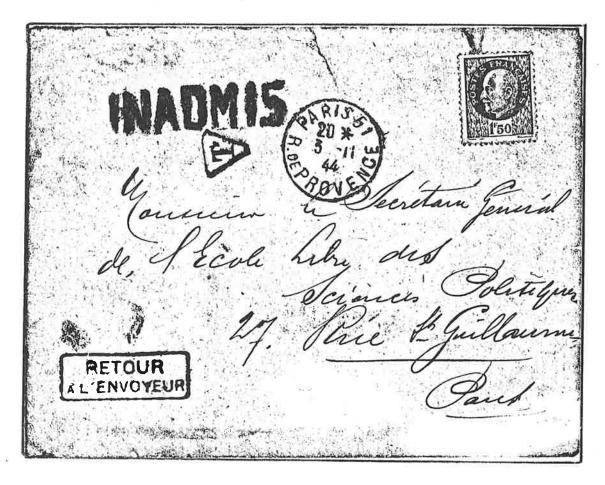


Le timbre-poste a été surchargé à la main, à l'aide d'un crayon violet, d'une croix de Lorrainre encadrée par un "V", le tout cerné de traits de crayon rouge.

L'employé de la Poste qui a effectué cette opération a anticipé sur la date d'application du décret ; mais à cette époque (octobre 1944) la ville de Lille était libérée depuis le 3 septembre et on voulait sans doute abolir ce qui pouvait rappeler le régime de Vichy.

Cette lettre porte dans l'angle supérieur gauche plusieurs trous d'épingle, ce qui laisse supposer qu'elle était annexée à un dossier et que, selon toute vraisemblance, elle ne fut pas distribuée.

Paris, le 3 novembre 1944



Tenant compte des dispositions du décret du 7 août 1944, le postier a frappé le cachet à date sur l'enveloppe en évitant le timbre-poste.

Puis la lettre a été taxée, mais elle n'a pas été acheminée car elle reçut ensuite les empreintes "Inadmis" et "retour à l'envoyeur".

Timbre de la Libération de la région Rhône-Alpes

Surcharge de Lyon

Paris, le 5 novembre 1944



Lettre affranchie à l'aide d'un timbre dit de la Libération surchargé R.F., mais qui n'a pas trouvé grâce auprès du postier.

De plus, selon le règlement, le timbre-poste n'a pas été oblitéré, le cachet à date ayant été apposé à côté.

Puis, pour montrer le côté litigieux du timbre-poste, celui-ci a été entouré d'un trait de crayon ; la lettre fut alors versée au rebut, ainsi que le prouvent les mentions manuscrites "inadmis" et "rebuts".

LES MILITAIRES FRANCAIS INTERNES EN SUISSE

(Juin 1940 - Janvier 1941)

-:-:-:-

En février 1871, 83 000 soldats français de l'Armée de l'Est du général BOURBAKI, déposèrent les armes en Suisse.

Dans la nuit du 19 au 20 juin 1940, pour échapper aux blindés du général GUDERIAN, la chose commença à se renouveler pour les hommes du XLVe Corps d'Armée du Général DAILLE (67e Division française, 2e Division polonaise, 2e Brigade de spahis marocains), soit 25 000 français et 13 000 polonais.

Conformément aux conventions de la Haye, ils furent aussitôt désarmés, internés et répartis dans environ 200 camps.

Dès les premiers jours ils eurent la possibilité d'envoyer à leurs familles des cartes postales, puis des lettres, qui reçurent des cachets particuliers portant la mention "Camp militaire d'internement" constituant de véritables marques de franchise.







Reproductions extraites de l'ouvrage de C. Deloste : "Histoire Postale et Militaire de la Deuxième guerre Mondiale"







Les familles purent également expédier des correspondances qui, jusqu'à la fin de juillet 1940, étaient examinées par les services suisses de la censure.

Les lettres étaient alors refermées à l'aide d'une bande portant l'écuss on à croix suisse et la mention trilingue : "Geöffnet-Militär-Zensur", "Ouvert-Censure-Militaire", "Aperto-Censura-Militar".

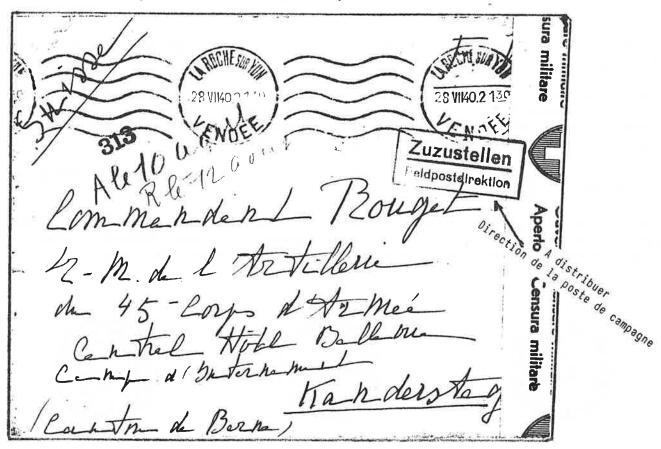
C'est à cette époque (fin juillet) que la circulation des lettres fut interdite en France entre les zones libre et occupée.

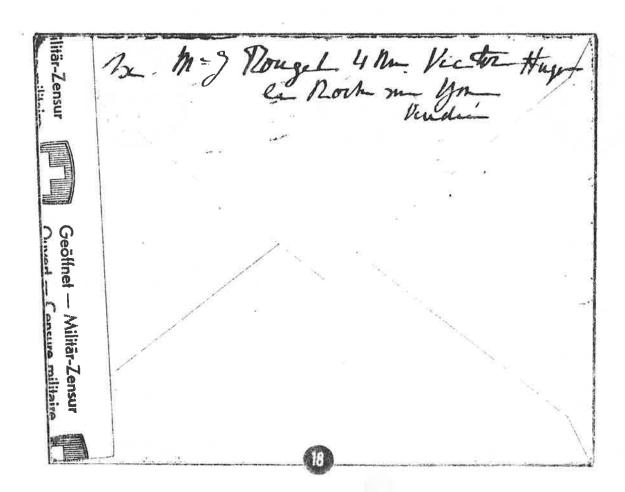
Puis, à partir de septembre, les relations postales ayant repris, les correspondances furent alors soumises au contrôle allemand et reçurent, de ce fait, les marques habituelles de censure.

Les militaires français internés furent, avec l'accord des autorités allemandes, libérées en janvier 1941, sauf certains blessés et malades.

COURRIER CENSURE PAR LES AUTORITES SUISSES

"La Roche-sur-Yon, le 28 juillet 1940



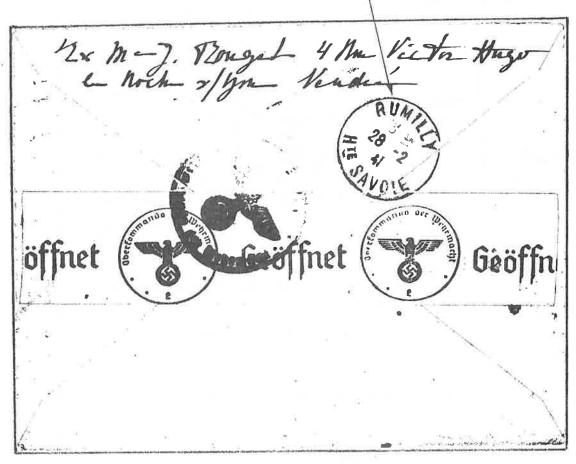


COURRIER CENSURE PAR LES SERVICES ALLEMANDS

La Roche-sur-Yon, le 30 novembre 1940

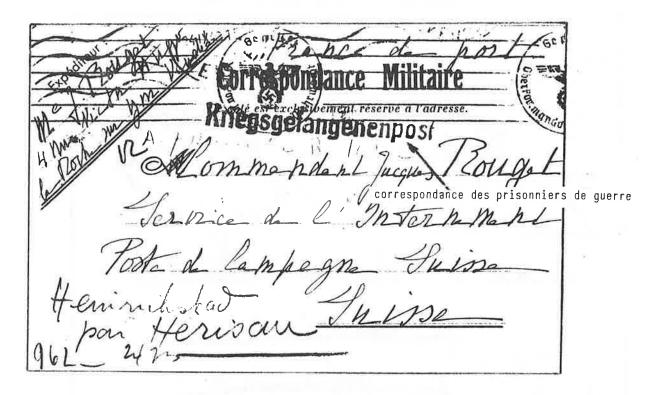
Rapatrie Paris tral
30XI/30.19 30 30XI/30.19 30
INDENDE PALADO
amin't 28 Fermi 1941 Par Rimilly
Lommander / Zouget
Camp of the town the literain
Heimich les
C / have there is a
IMISE OF destypensell

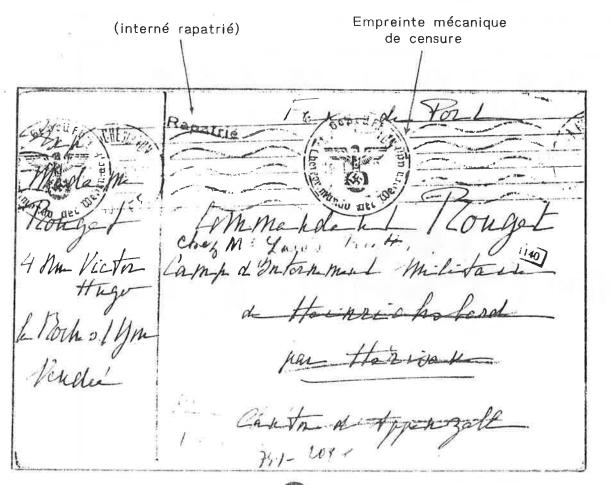
Interné rapatrié à Rumilly (Haute-Savoie), cachet d'arrivée : 28 Février 1941



Cette lettre fut contrôlée par la commission de censure de Francfort-sur-Main

Carte postale datée de la Roche-sur-Yon le 14 septembre 1940





NOUVEAU en VENDEE

PHILATELIE

aux SABLES D'OLONNE



10, rue Mathieu St Jouan Tél. 51.95.88.76

TIMBRES - MONNAIES - MATERIEL

ACHAT et VENTE



Société des

Charpentes FOURNIER

5. A. au Capital de 120.000

CHARPENTES TRADITIONNELLES

TRIANGULÉES

LAMELLEES Collees

Siège social Rue des jardins LE POIRE-SUR-VIE 85170 BELLEVILLE sur VIE

Tél. 51.31.82.95 - 51.31.81.66

PHOTO

CINEMA

LABORATOIRE

PHOTO-PLAIT

23, rue G. Clemenceau LA ROCHE-SUR-YON

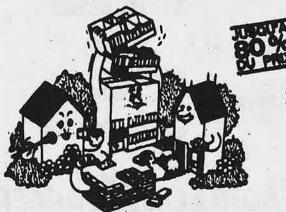
Tél: 51.62.31.06

⇔c

crédit foncier de france

Pour entrer chez vous, entrez chez nous.

(Résidences Principale et Secondaire)



schat, construction, travaux

5, Place du Théâtre 85000 LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.06.86 - 51.37.32.53

Armurerie AUDUREAU

LA CHASSE

- LE BALL-TRAP

24, Rue Maréchal-Lyautey
LA ROCHE-SUR-YON

Tél.51.37.13.07

Toutes les Réparations

DROGUERIE - PARFUMERIE

Michel GEAY

Rue Maréchai-Foch - LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.07.76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres Produits chimiques

LIVRAISON A DOMICILE

Vous pensez CADEAUX...

Dites

SESAM'

qui vous propose

ses cadeaux personnalisés

ses gadgets

ses cadeaux d'affaires

SON CHOIX

SES PRIX

M^{me} GADIOU - BARALHE

15, rue Georges-Clemenceau - 85000 LA ROCHE S/ YON

Tél. 51.37.08.53

BEAUTÉ - COIFFURE

HOMMES ET DAMES

salons marcel et maguy

Institut d'Hygiène - Capillaires - Postiches Parfumerie

17. avenue Gambetta - La Roche-sur-Yon

Tél. 51.37.05.28

Pour vos lunettes 2 Maaasins à votre service

> OPTIQUE COMMOY

16, Place du Marché - Tél. 51.37.02.89 29, Rue Georges-Clemenceau Tél. 51.37.49.09

LENTILLES DE CONTACT

85000 LA ROCHE SUR YON



SERVICE APRES-VENTE ASSURE

télé Hi-Fi Vidéo radio électro-ménager

RADIOTELEMENAGER
2000

144, Bd Branly - 85000 LA ROCHE-S-YON

Tél: 51.36.05.99

LES AFFRANCHISSEMENTS DES AVIS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Je les entends déjà; certains diront "... forcément, les impôts..."

Hélàs, le petit survol qui va suivre cherche plutôt à sortir des sentiers battus et rebattus, satisfaisant ainsi mon envie de ne pas faire comme tout le monde.

J'aurais pu me pencher tout aussi bien sur les oblitérations étrangères sur les timbres français, les tarifs des journaux et périodiques, l'affranchissement des cartes postales illustrées -ou non- entre 1900 et 1907, bref, ce que chacun peut réaliser à moindres frais, à la condition toutefois de bien vouloir consentir l'effort nécessaire à la recherche.

Peut-être serez-vous intéressés, c'est le voeu que je formule.

Il est peut-être bon de savoir, tout d'abord, qu'une loi du 6 avril 1876, applicable le ler mai suivant, faisait bénéficier certains imprimés d'un tarif de faveur. Il s'agissait des circulaires, catalogues, prospectus publicitaires (déjà!), avis de mariage, naissance, décès, cartes de visite, ainsi que tous "les imprimés autres que les journaux et ouvrages périodiques"... expédiés sous bande.

L'Administration des Contributions directes allait aussitôt s'engouffrer par cette porte entr'ouverte. Le texte de loi précisait bien "expédiés sous bande", mais cette réserve semble avoir été rapidement négligée. Imaginez un peu ce que représentaient quelques 120 millions d'avertissements qui, du seul fait d'être entourés d'une bande bénéficiaient d'un tarif de faveur!



Un des avertissements affranchis au tarif des imprimés sous bande posté le 6 février 1881

Ce tarif "des imprimés" était le suivant :

- jusqu'à 5 grs 1c

- de 6 à 10 grs 2c

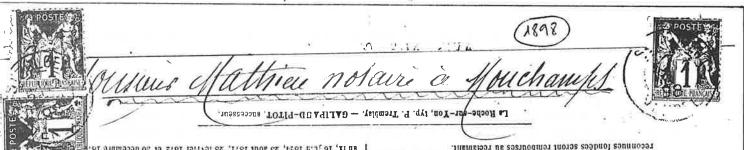
- de 11 à 15 grs 3c

- de 16 à 20 grs 4c

- de 21 à 50 grs 5c

- au-dessus de 50 grs : 5c en sus par tranche de 50 grs

Plusieurs feuilles d'impôts étaient parfois expédiées ensemble au même contribuable par le même percepteur. Pour cette simple raison -mais ce n'est pas très courant- on trouve des avertissements ayant, en quelque sorte, servi d'emballage, et portant des affranchissements supérieurs à 1 centime.



Les locations verbules doivent être déclarées au bureau de l'entere l'ement, de l'estions verbules doivent être déclarées au parsance. Les paux ye l'ement, de le frois mois de l'entrée en jouissance ne soit antérieure à la feldra sous seinge, à morne que l'entrée en jouissance ne soit antérieure à la feldra du bail, augr el eas le détai court de cette oufrée en jouissance. Le propriété et de 85 entimes par 100 france, décimes compris, Le propriété et locais, e sont responsables du payement. A délant d'enregistrem on de décisation, il cet du un droit en sus qui ne peut être infériet de décisation, il cet du un droit en sus qui ne peut être infériet de décisation, il cet du un droit en sus qui ne peut être infériet de locais.

de loyera. VI - Enregistrement des baux et déclaration

Constructions nouvelles. — Le constructions nouvelles, les reconstructions et additions de construction ne sont soumless à la construction et additions de construction ne sont soumles sont maiste que la troisième aunée après leur achèrement anns, pour , aint de cette cenquient cou le batiment doit être étres, est tenu de faire à la mairte de la commune ou le batiment doit être étres, et le moite de la commune, sa desination et la déclaration dans les gestres les Journeuis cadastraix du terrain sur lequel il doit d'apres les Journeuis cadastraix du terrain sur lequel il doit en construit. Il en est de même lorsqu'un terrain vieut à être affecté à un u saison out et usine et lorsqu'un terrain vieut à être affecté à un u le mannerein commerciais en industriel (chantler, etc.).

sentement pour la seconde

Afcolamations.— 1.es propriétaires d'imménbles bâtis ne sont plus recevables, à partir de l'année 1891, et jusqu'à ce qu'il ait été propriétaires d'imménbles, à partir de l'année 1891, et jusqu'à ce qu'il ait été propriétes bâtics de la commune à réclamer courte l'évaluation attribuée à reus propriétes, à moins qu'élles n'aloin subt une déprénation par suite de curconsidences exceptionneires ou qu'élles n'aioni de l'année predienne. Le réclamaite l'ois bans le première cas, le délai de réclamaiton est de trois muiss de six met première de l'alai de réclamaiton est de trois muiss et les additions de constructions nouvellement ipposées, le délai est et est additions de constructions de constructions de construction de réclament pour la première année de l'imposition, de trèss mois seulement pour la seconde

le I" janvier 1891, en raison de la valeur levative de ces propriétés sous déduction d'un quari pour les maisons et d'un tièrs pour les usines.

Les téclamations sur contributions directes comprennent:

The demandes en decinarge ou réduction doivent être adressées au modération;

Les demandes en destinge ou réduction doivent être adressées au sous modération de le des aux déchange ou réduction doivent de la publication des rôles, sant dans les diet sièces de la courtible des pour l'atrondissement étélet, dans les trois de mais et de la publication des rôles, sant dans le cas de laux ou dauble as ou publication des rôles, sant dans le cas de laux ou dauble as de le de la publication des rôles, sant dans le cas de laux ou dauble de le publication des rôles, sant dans le cas de laux ou dauble as de la remaine de la role de la role de la courtibuable de le publication de rémaine de la role role de la role de la role de la role

III. — Réclamations.

Problemer 4. En se qui concerne la contribution parsonacite-mobilière, de l'intégralife de la contribution due par l'eure locataires ou sous-locataires, contribution, dans le cas de déménsgement furitif;

2º En ce qui concerne la contribution des patients.

3º En ce qui concerne la contribution des patients.

6cbu et du douzième courant, dans les deux cas,

Faute par cux de remplir ces formalités, ils penvent être rendus resils dotvont en prévoir immédiacement to percepteur. En cas do déménagement furtif, ils soir tenus de faite paix ou le com-les frois jours, le déménagement par le maire, le juge de paix ou le com-missaire de police et d'en donnet avis au percepteur.

Mais, pour supprimer toutes difficultés d'application, la loi de finances du 30 janvier 1907 cite nommément les "avertissements et avis envoyés aux contribuables par le Percepteur des Contributions directes", et en profite pour modifier sensiblement les tarifs d'affranchissements. Très atténués, il sont fixés à :

- jusqu'à 5 grs : lc

- de 6 à 15 grs : 2c

- de 16 à 50 grs : 3c

- de 51 grs à 100 grs : 5c

- au-dessus de 100 grs : 5c en sus par tranche de 100 grs.



Affranchissement à 2 c. posté le 13 janvier 1909

Mais il y a l'esprit de la loi ... et la lettre.

Certains esprits chagrins affirmaient que ces tarifs n'étaient pas applicables aux avis adressés à certains redevables pour l'encaissement des sommes dûes aux établissements "privés", tels que syndicats pour le curage des Marais, taxes communales pour l'entretien des digues, districts pour des intérêts communs, etc....

La loi du 26 décembre 1908 précise alors que le tarif de faveur institué le 30 janvier 1907 est également applicable à ces mises en demeure

DÉPARTEMENT

DE LA

GIRONDE

GROUPE

AND LEUCHE

AND L

Application de cette loi Tarif réduit à l c.

SOMMAIRE

vertissements envoyés aux contribuables par les rece-

FINANCE ÉSORERIE GÉNÉRALE a Trésorerie générale

février 1909.

NOTIFICATION

Direction du personnel en date du 31 janvier 1909, Wº 461.

veurs speciaux. — Tarif postal.

LE TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL

à MM. les Percepteurs du département d

La loi de finances du 26 décembre 1908 renferme diverses dispositions. qui intéressent les percepteurs et les receveurs spéciaux des communes

qui intéressent les percepteurs et les receveurs spéciaux des communes et établissements publics. Je vais les examiner successivement:

L'article 30 de la loi de finances du 30 janvier 1907, qui a modifié le port des imprimés postaux non périodiques, a maintenu le tarif de 1 centime par 5 grammes jusqu'à 20 grammes, pour les avertissements et avis envoyés aux contribuables par les percepteurs.

Le même tarif de faveur est rendu applicable par l'article 21 de la loi du 26 décembre 1908 aux avertissements et avis imprimés adressés par les receveurs spéciaux en vue du recouvrement des sommes dues aux communes et aux établissements dont ils gèrent les revenus. communes et aux établissements dont ils gèrent les revenus.

Avertissements envoyés aux contribuables par receveurs spéciaux.

Tarif postal.

APPROUVÉ:

Paris, le 30 décembre 1908,

Le Ministre des Finances.

Signé: J. CAILLAUN.

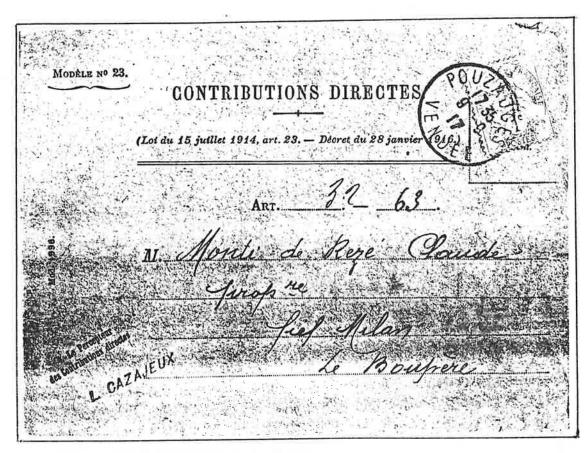
Circulaire de l'Administration et son application ... en 1919.

PERCEPTION DE St-MICHEL-EN-L'HERM Right of the country of DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE SYNDICAT ANNÉE DES_[CORSIVES] **AVERTISSEMENT** seule fois aussitôt Pour l'acquit de la Taxe Syndicale du capital d'achat des intérêts et divers

Janvier 1916 - La France est en guerre depuis 16 mois. Inutile de le dire, les dépenses militaires sont un véritable gouffre pour les finances du pays. On créé l'impôt sur le revenu ... que vous connaissez tous 70 ans après.

Il n'est pas question de franchise postale pour le Ministère des Finances. Les avertissements de ce nouvel impôt seront, bien entendu, expédiés sous enveloppes fermées, pour respecter le secret professionnel et affranchies au tarif ci-après:

- jusqu'à 10 grs : 1 c
- de 11 à 15 grs : 2 c
- de 16 à 50 grs : 3 c
- de 51 à 100 grs : 5 c
- 5 c en plus par 100 grs en sus.



Enveloppe du 9 septembre 1917, à 1 centime

Sachant qu'un avertissement d'Impôt sur le revenu et son enveloppe dépassaient rarement 10 grs, les plis de cette nature affranchis à plus de l centime semblent inexistantes. En tout cas, je n'en ai jamais rencontrés.

Chose curieuse : les lettres expédiées aux contribuables, toujours sous enveloppes closes, relatives à des correspondances ordinaires, devaient être affranchies différemment :

- jusqu'à 50 grs : 1 centime
- au-dessus de 50 grs : tarif normal des lettres

Une ou deux lettres dans une enveloppe ne pouvaient dépasser 50 grs. Il était donc préférable d'expédier 2 lettres de 40 grs séparément au tarif de l centime chacune que de les placer dans la même enveloppe et payer un affranchissement de ... 20 centimes ou plus ! Mystère d'un raisonnement ...

1926 : la France est en crise. Toujours le même remède : l'impôt. On créé la Taxe sur le chiffre d'affaires. Un mot seulement puisque c'est hors sujet : les lettres et avis n'excèdant pas 50 grs expédiés par les Contributions indirectes nouvellement créées feront l'objet d'un tarif qui n'a rien de préférentiel (décret du 20 octobre 1926) : 20 centimes pour 10 grs au lieu de ... l centime pour 50 grammes réservé à la correspondance émanant des "Directes".

Ça se complique singulièrement. Peut-être pour rapprocher les extrêmes, le décret du 8 février 1929 va sensiblement modifier les tarifs des enveloppes contenant des avis d'imposition:

- jusqu'à 20 grs : 1 c
- de 21 à 50 grs : 15 c
- de 51 à 100 grs : 25 c
- par 100 grs en plus : 20 c. en sus

Mais revenons un peu en arrière, vers nos avertissements d'impôts locaux qui, eux, voyagent toujours à découvert.

Le tarif édicté par la loi du 30 janvier 1907 est toujours en vigueur. Il n'est pas courant de trouver des affranchissements multiples ou composés sur cette période. Pour le plaisir de l'oeil, en voici quelques-uns.



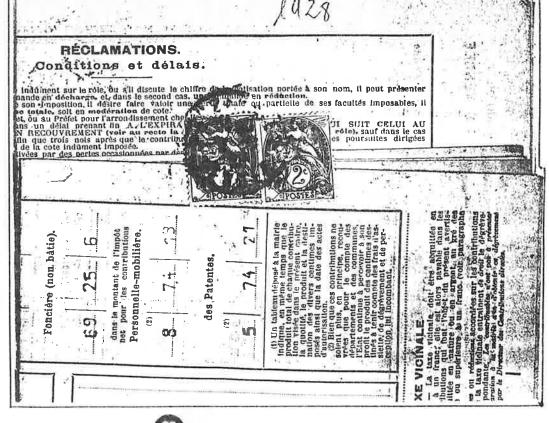
Affranchissement multiple à 5 centimes du 1-6-1924



Affranchissement à 5 c. par un seul timbre au type BLANC

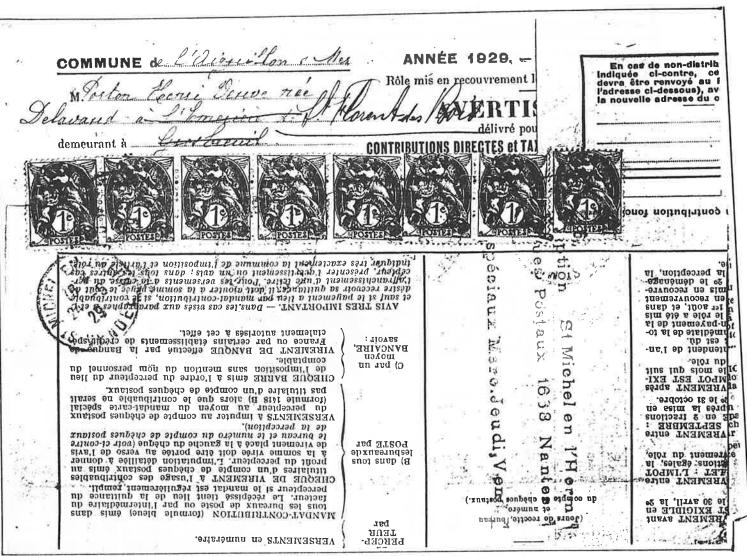
(le 5c. seul est rare sur avertissement d'impôts)

Affranchissement composé à 3c. du &-9-1928.





Affranchissement tricolore à 8 centimes avec type BLANC du $4\text{-}7\text{-}192\delta$

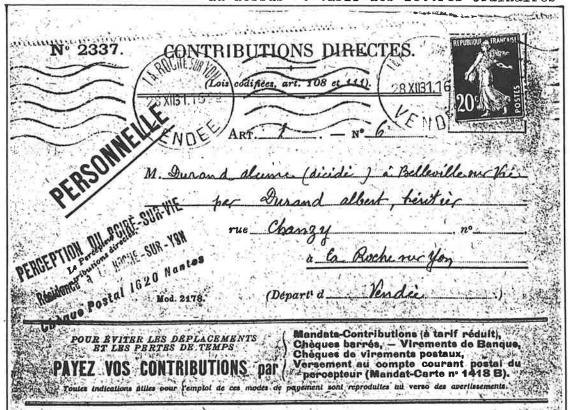


Affranchissement par multiples à 1 centime du 24 mai 1929. A remarquer que les vignettes postales servent encore de bande de fermeture...

On se dirige tout droit vers une simplification en ce qui cocerne les (quatre) anciennes Contributions directes. En effet, la loi de Finances du 17 avril 1930 décide raisonnablement que "les avertissements des Administrations financières" seront taxés de la façon suivante:

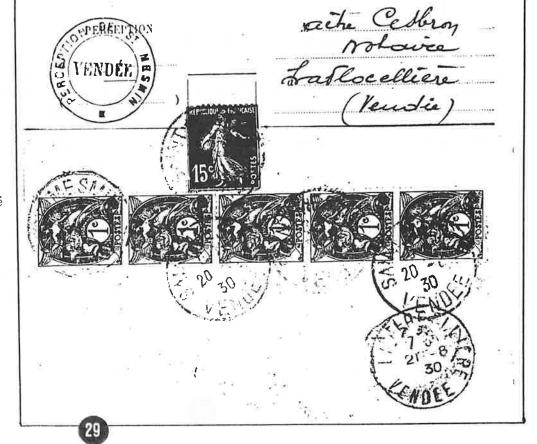
- jusqu'à 50 grs : 20 centimes

- au-dessus : tarif des lettres ordinaires



Tarif à 20 centimes du 28-12-1931

Affranchissement composé à 20 centimes du 21 juillet 1930



On y verra encore plus clair lorsque, à compter du ler janvier 1936, (loi de Finances du 31-12-1935), la franchise postale sera accordée à l'ensemble des Administrations financières. Seul subsistera un tarif à 20 centimes (jusqu'à 50 grs) applicable aux avis délivrés par les Recettes municipales pour le recouvrement de certaines taxes annexes.



Tarif à 20 centimes par application de la loi du 31-1211935

Mais, après l'affaire de MUNICH, on s'aperçoit un peu tard que le pays a besoin de fonds pour réarmer face à notre voisin Germain qui nous prépare "quelque chose". On rétablit l'affranchissement des avertissements et avis des Administrations financières. Une goutte d'eau dans la mer !!! Le décret du 12 novembre 1936 entre en vigueur le 17 du même mois. Tarif:

- jusqu'à 50 grs : 30 centimes
- au-dessus : tarif général des lettres.

Nous verrons dans un prochain bulletin que la franchise postale refera surface beaucoup plus tard pour être en partie remise en cause leler janvier 1984.

Y. PAUVERT
(à suivre...)

Voir page suivante le tableau des Tarifs des Avertissements d'Impôts et de Taxes

Tarif des lettres	20	1	M E N T	H 50 元 元	P. C. H	R A	A FI FI	9		l A L	17 0	ਲ ਦ	ਸ ਬ	н гл		i	1935	31 décembre	
9			-																
											1,00	20	\top				1930	21 avril	. •
			2 8		20	25	15	—- <u>·</u> —-	-	ļ	8	15	+		-	_	1929	9 février	
			Tarif des lettres	20	b]			*****		1	5	Ŋ.	T	2			1926	27 octobre	1.5
			1444 - 1		S.	N _L T	ů.	į	ro	-	J.	3:	i	2	i	-	1916	29 janvier	
a r i f des imprimés	147		.1								_T=	S.		2		_	r 1909	¹ er février	
								240			5	72		2	-	_,	r 1907	'er février	
31)			•8						*		10	Cn .	4	S.	2		1898	27 août	(6
Au-dessus	jusqu'à 5 grs	jusqu'à 5 gra	Au-dessus de 50grs	Jusqu'à	par 100grs en -	jusqu'à 100grs	jusqu'à 50grs	jusqu'à 21grs	ູ່ນຮວ ູນ'ຂໍ 15 _ຄ ກຣ	jusqu'à 10grs	jysqu'à 100grs	jusqu'à 50 grs	jusqu 'à 20grs	jusqu'à 15grs	jusqu'à 10grs	jusqu'à 5grs	tion	d'application	
Receveurs Municipaux	des Re Mun	d é	OT SUR LE CHIFFRES D'AFFAIRES	IMPOT		DNEA	E REV	SUR LE	TMPOT		- E5	SELECTION	1	90770	CONTRIBUTIONS	C		Dates	
Avertissements et avis	Averti	AV	ERURS.	H C H P	ਾ ਇ	ರು 	נו	V I S	>	변 년	ς E	MEN	ω Ε	I S	E R T	A V			

TAKIES DES AVERTISSEMENTS D'IMPUTS ET DE TAXES

LA SECURITE SOCIALE "S'AFFRANCHIT..."

On en parlait depuis longtemps! certains se disaient presque choqués de ne pas bénéficier d'une vignette oblitérée (même banale) quand ils recevaient un pli d'un organisme social; d'autres croyaient, naïvement, que les P.T.T. transportaient gratuitement le courrier de la "Sécu", alors que les organismes fournissaient des états fort sérieux et que les Caisses nationales payaient une redevance au Ministère des P.T.T.

Bref, la Sécurité Sociale a été priée d'affranchir son courrier. Le problème a été réglé en un clin d'oeil, je veux dire en quelques mots d'un arrêté ministériel que, pour la petite histoire, nous reproduisons ci-dessous in-extenso. On peut le résumer en quelques mots : à compter du ler avril 1986 la sécurité sociale (régime général) est rayée de la liste des organismes bénéficiant de la franchise postale au titre de l'article l de l'arrêté du 29 octobre 1962.

Mais qu'est-ce au juste que la Sécuriré Sociale?
Pour beaucoup, ce terme concerne seulement l'Assurance Maladie, dont le risque est géré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vendée. En fait, il recouvre tout aussi
bien les Allocations Familiales, l'U.R.S.S.A.F.,... et toutes
leurs sections ou annexes.

Mieux, un certain nombre de Mutuelles disposant de correspondants sont également visées par l'arrêté au 13 mars 1986 et ont acquis une machine à affranchir.

L'incidence de ce texte ne se révèle donc pas inintéressante dans l'histoire postale de la Vendée puisque, le même jour, plus de 15 machines à affranchir sont entrées en fonction, dans la même branche d'activité, en raison d'un texte légal.

Pour la petite histoire, nous reproduisons ci-dessous les empreintes que nous avons pu nous procurer. Peut-être en existe-t-il d'autres ?

Arrêté du 13 mars 1986 modifient l'errêté du 29 octobre 1902 relatif à la circulation par la poate, avec dispense d'aftranchiasement, des plis recommendés avec ou sans avis de réception, concernant l'application des législations de sécurité sociale (régime général et régimes apéciaur), des législations apoiales apricoles et du Fondanctional de solidarité

Le ministre de l'économie, des finances et du budget, le ministre des P.T.T et le ministre des affaires sociales et de la solidarité natioticle porte-parole du Gouvernement,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 182-1; Vu le code des P.T.T. et, notamment, son article D. 77;

No l'arrêté du 6 mars 1947 modifié relatif à la circulation par la poste avec dispense d'affranchissement des plis concernant l'applica-

von de la législation de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1962 modifié relatif à la circulation par la poste, avec dispense d'affranchissement, des plis recommandés, avec ou sans avis de réception, concernant l'application des législations de sécurité sociale (régime général et régimes spéciaux), der

legislations sociales agricoles et du Fonds national de sólidarité;

Vu l'arrêté du 13 mars 1986 relatif à la circulation par la poste des plis concernant l'application de la législation de la sécurité sociale (régime général).

Arrétent :

Art. 15% - A l'article 155 de l'artêté du 29 octobre 1962 susvisé, les mots « sécurité sociale (régime général) » sont supprimés.

Art 2 - Le présent arrêté est applicable à compter du 1^{er} avril 1986.

Art 3 - Le directeur du budget, le directeur de la sécurité sociale et le directeur général des postes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Гаіt à Paris, le 13 mars 1986.

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, Pour le ministre et par délégation : Par empêchement du directeur de la sécurité sociale : Le sous-directeur des affaires administratives et financières. G SYLVESTRE

Le numero de l'écanomie, des finances et du hudget, Four le ministre et par délégation :

l'ai empêchement du directeur du budget :

Le sous-directeur.

Le ministre des F.T.T.,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
F ARON

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE 85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX



SATAS SK 1756 Caisse Primaire, rue Alain, La Roche

D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE 85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX



SATAS SG 6151 Caisse Primaire, rue Alain, La Roche, service courrier

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE

85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX



SECAP NE 65355 Service Social de la C.P.A.M.

CAISSE PRINTAIRE
D'ASSURANCE MAIADIE DE LA VENDÉE
193031 LA BOCHE SUR YOU CEDEX

OCHE SACURIA SOSANANCAISE

(Application de la PRÉPIDILIQUE de la Sécurité SOSANANCAISE

* 180

POSTES SU 65486

SATAS SJ 65486 Centre d'examens de santé de la C.P.A.M.

CAISSE PRIVIAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE 85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX



SECURITÉ E OCIALE

Section les de Contractionnoires

Section les de Contraction Cédes

BAROTIA ROCHESTE SE DE SE

SECAP NL 2403 Mutuelle des Fonctionnaires



SATAS SG 6554 Mutuelle EDF.GDF

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE

85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Application de la législation NCAISE

1 4 86 20 0 1,8 0

ENDEE

SECAP NL 3114 Mutuelle Générale de l'Education Nationale

Mutuelle Rugie par le Code de la Mutuelité

MUTUELLE GÉNÉRALE des P. T. T.

Section de la Vendée

3 X 85021 LA ROCHE-SUR-YON Téléphone (51) 37.10.05 26 5 86 E

POSTES NE 56151

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE 85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX



COLORS PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

CENTRE 302 20, Rue Félix-Fauro B. P. 397 48 AMTES-WORMAR - 2006

SATAS SJ 65477 C.P.A.M. Section des Sables d'Olonne

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE

85031 LA ROCHE SUR YON CEDEX



The British II - Brill that

SATAS SJ 65596 C.P.A.M. Section de Fontenay-le-Comte

SERVICE MEDICAL DE L'ASSURANCE MALADIE

46 rue de la Marne BP 428 85008 LA ROCHE SUR YON CEDEX





SATAS SG 6150 Service médical de l'assurance maladie

MAISON SANITAIRE
D'ENFANTS
L'ALOUETTE

85560 LONGEVILLE







MGPCL
238 Bd. Louis Blanc
BP 90
85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX



FRANCAISE

* 1 8 0

POSTES
SJ 80696

SATAS SJ 80696 Mutuelle Personnel des collectivités locales

AISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA VENDÉE

M. N. H. Section des Hospitaliers

Centre Hospitalier Départemental

85025 LA ROCHE SUR YON CEDEX

ection Sécurite



Section de VENDÉE



PEPUBLIO DE FRANÇAIS.

*220

POSTES
P. 95154

Mutuelle Nationale des Hospitaliers

«AISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDÉE

35032 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX



REPUBLIQUE FRANCAISE 0180 POSTES F 2134

SATAS ALCATEL F 2134 Caisse d'Allocations Familiales (courrier)

«AISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA VENDÉE

35032 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX



POSTES T 94970

HAVAS T.94970 Caisse d'Allocations Familiales (envois massifs)





SATAS ALCATEL F 2146 U.R.S.S.A.F.



MEUBLES MOREAU

VOTRE ÉBÉNISTE



FABRICANT

BELLEVILLE-sur-VIE

Tél.: magasin 51.41.L2.62 fabrique 51.41.11.13

MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES S.A.R.L.

ARTICLES CADEAUX

7, rue des Halles. Tél. 51.37.03.53 LA ROCHE-SUR-YON Même maison Centre Commercial "Bellevue" Tél. 51.37.10.09

ELECTRICITE GENERALE

TELEVISION - CHAUFFAGE ELECTRIQUE ELECTRO-MENAGER
ANTENNES TELEVISION

louis le goff

Magasin: 5, Rue Raymond-Poincaré
Atelier-Bureaux: 6, Rue Lazare-Carnot
LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.09.19

NOUVEAU

DEPANNAGE

DE TOUS VOS PETITS APPAREILS

ELECTRO-MENAGERS :

Rasoirs,

Aspirateurs,

Fers à repasser.... etc

chez HERZOG

3. rue Paul Baudry

LA ROCHE-SUR-YON Tél. 51.37.05.11

HARPHIL

PHILATÉLIE - MINÉRAUX CARTOPHILIE NUMISMATIE

D. HARJANI

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE

Tél. 46.41.05.14

Antiquités

L. BARBOTEAU

Anciennement Marionneau

- Achat - Vente

= entrée libre =

- Estimations
- Grand Choix de Meubles Régionaux

8 rue Mai Foch 85000 La Roche sur Yon Tél. 51.37.08.91

POISSONNERIE

"chez ANDRE"

26, rue Foch

LA ROCHE-SUR-YON

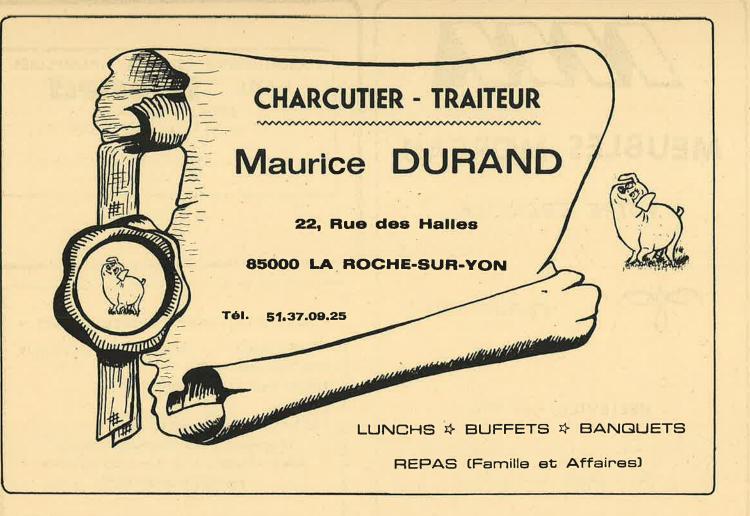
Tél: 51.37.11.14

Arrivage journalier des SABLES d'OLONNE

·····

AUX HALLES: mardi, mercredi, samedi.

THE WILLIAM THE REPORT OF THE PARTY OF THE P



Pour bien monter

votre collection





JAPY-SOEB
CAILLET-BRIANCEAU

MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU (Service Après-Vente)

> 1, place du Marché 85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.46.12



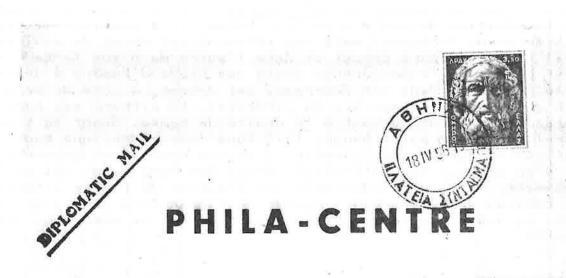
HOMERE ET LA PHILATELIE

Didier Laporte

1. "On dit qu'Homère était aveugle".

Cet exemple-type des grammaires latines fournirait une légende adéquate aux trois premiers timbres-poste que je vous propose de regarder ensemble. Le plus ancien d'entre eux, et celui qui pour la première fois montra Homère sur un timbre, a été émis par les postes grecques - comme il se doit - en 1954 avec une valeur en anciennes drachmes de 300, et repris l'année suivante, en nouvelle monnaie, à 3.50 dr. C'est ce dernier type qui apparaît ici (fig.I): le timbre a servi à affranchir une lettre partie d'Athènes le 18/04/56, à destination de Bruxelles, par voie aérienne. Cette lettre émanant de l'Ambassade d'Espagne, l'enveloppe a été revêtue de la griffe "Diplomatic Mail" (Courrier Diplomatique). Le timbre représente, centré sur le visage, un des nombreux bustes que nous connaissons du poète aveugle de la tradition. C'est un bon exemple de portrait idéalisé comme il s'en est sculpté à l'époque hellénistique. Le Louvre, entre autres musées, possède un semblable buste d'Homère, daté du début du 2e s. av. J.-C.

Plus près de nous dans le temps, en 1981, a été émis le timbre de la République des lles Maldives (fig.2) que leur indéniable renommée vous



26, rue du Vignoble



BRUXELLES-FOREST (Belgique)

fait situer sans hésitation dans l'Océan ... Indien, au sud-ouest des côtes indiennes. Indépendantes depuis 1965 à l'intérieur du Commonwealth britannique, elles ont choisi de célébrer l'Année Internationale des Handicapés, décrétée comme telle par les Nations Unies, d'un Homère aveugle, cet handicap étant ici exprimé par l'adjectif "blind". Cette figurine postale présente quelques curiosités non dénuées d'intérêt comme vous l'allez voir.

Dans la partie supérieure du timbre, on peut lire la mention : "HOMER circa 685 BC-1044 BC". Ces deux dates signifient sans doute qu'Homère aurait vécu, soit vers (= circa) 685 av. J.-C., soit vers 1044 av. J.-C. La présence de l'adverbe "circa" devant deux années pour le moins précises ne peut que susciter une perplexité bien compréhensible. Faut-il croire par ailleurs que ces années veuillent suggérer qu'Homère aurait vécu au 9e s. au plus tôt et au 7e s. au plus tard.? A titre de comparaison, voici ce qu'écrit sur la question le Dictionnaire de la civilisation grecque (Larousse, 1967) : "On place son existence au 10e ou au 9e s. av. J.-C. mais il semblerait même plutôt qu'il ait vécu au 8e s." Le mystère demeure encore plus entier avec cette nouvelle pièce à verser au déjà vieux dossier de la question homérique. Mais laissons cela et occupons-nous du motif proprement dit du timbre.

Il nous montre un Homère assis, le coude gauche appuyé sur un rocher, une canne dans la main droite. Il porte une barbe blanche et un vêtement de même couleur qui laisse nue son épaule droite. A ses pieds ont été placés : à gauche, une palme (?) et une cithare; à droite, un poignard. On distingue enfin à l'arrière-plan le fronton d'un temple ionique. Si la cithare et le temple ne surprendront guère, il en va autrement des deux armes et surtout de celle de gauche, d'aspect fort peu grec et plutôt africain. Comment expliquer cet amalgame bien étrange ? La solution de l'énigme passera par un tableau de J.D. Ingres (voir ci-après l'illustration 13 b). La position du poète a certes changé, il a semble-t-il vieil-li (blanchissement de la barbe) mais son vêtement est drapé de manière identique. Il tient sa canne debout et dans l'autre main sur le tableau. La palme est posée sur le personnage assis aux pieds d'Homère à droite, tandis que le poignard, dans son fourreau, est debout, à côté du personnage assis à gauche sur les marches du piédestal. La cithare est portée à bout de bras par un aède, debout à la droite du poète. Quant au temple, il est le seul à n'avoir point bougé, lui! Vous conviendrez que tout cela est fort curieux et que ces déplacements d'objets pourraient provenir, qui sait ?, d'un graveur mal latéralisé, Année des Handicapés oblige ! Plus sérieusement, il paraît indéniable que l'auteur du timbre a travaillé à partir du tableau d'Ingres, qu'il connaissait peut-être pour l'avoir vu un jour, sans en avoir une reproduction sous les yeux au moment de dessiner la maquette.



fig.2



fig.3



fig.4

Nous terminerons cette galerie de portraits homériques par le plus récent : il s'agit du timbre grec de 1983 (fig.3) émis en compagnie de 14 autres valeurs, toutes consacrées à l'Iliade et l'Odyssée. Le buste du poète aveugle apparaît cette fois en entier, avec pour seule légende : 0 OMHPO Σ . Depuis 1982, l'indication du pays émetteur figure, en caractères grecs, sous la forme : EAMHNIKH Δ HMOKPATIA (République grecque) et en caractères latins : HELLAS (Grèce). De 1966 à 1981, la mention du régime politique n'apparaissait pas mais EAMA Σ doublait la forme ci-dessus. Avant 1966, seul le nom du pays en grec était utilisé.

2. Sous les remparts d'Ilion.

Impossible d'évoquer la guerre de Troie, sans mentionner le fameux cheval de bois proposé par l'ingénieux Ulysse aux cent tours. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les Turcs, descendants des anciens Troyens, ne sont pas rancuniers puisqu'ils ont émis, en 1956, un timbre représentant ledit cheval (fig.4) à l'occasion d'une action de propagande touristique pour la ville de Troie (en turc : Truva).



fig.5



fig.6



fig.7

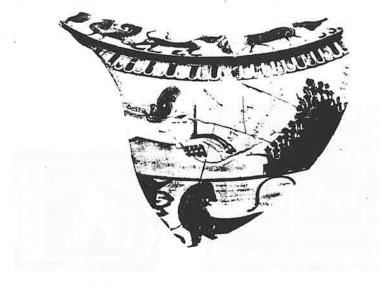
Parmi les combattants troyens, Troïlos n'est certes pas le plus illustre, même s'il a donné son nom à une tragédie, perdue, de Sophocle. Dans l'Iliade, il n'apparaît qu'au détour d'un vers dans le dernier chant, quand le roi Priam se lamente sur le trépas de ses fils : "... Mestor, pareil à un dieu, Troïle au bon char de guerre, Hector un dieu au milieu des humains." C'est Achille qui tua, peu de temps après l'arrivée des Grecs en Troade, ce plus jeune fils de Priam et d'Hécube alors qu'il menait les chevaux à l'abreuvoir, un soir, non loin des Portes Scées. Cette scène a été peinte sur une paroi d'une des nombreuses chambres funéraires de la nécropole étrusque de Tarquinia, la tombe des Taureaux. En 1975, la petite République de Saint Marin, enclavée dans le territoire italien à proximité de Rimini, a reproduit cette fresque, à l'occasion d'une série commémorative de timbres sur l'art étrusque (fig.5). On y voit Achille, à gauche, s'élancer vers le jeune Troïlos monté sur un cheval. Entre eux, une fontaine d'où coule l'eau pour abreuver les chevaux.

Aussi âpre fût la lutte que se livrèrent Grecs et Troyens, les héros se ménagèrent des temps de repos. La partie de dés entre Achille et Ajax est restée célèbre et trouve place dans maints ouvrages. Tirée d'une amphore attique à figures noires, due au talent d'un Exékias (Musées du Vatican), elle a été retenue pour sujet de l'un des timbres grecs de 1983 (fig.6). Ajax, à droite, a posé son bouclier et son casque alors qu'Achille est toujours coiffé du sien; mais tous deux tiennent leurs javelines, prêts à s'en servir à la première alerte.

L'attachement, l'amitié profonde qui liait Achille à Patrocle transparaît dans une coupe à figures rouges d'environ 500 av. J.-C. (Musée de Berlin) décorée par le peintre du potier Sosias. Celui-ci a en effet orné l'intérieur de cette coupe d'une scène où l'on voit Achille en train de bander le bras de Patrocle blessé. Les postes grecques, en 1959, jugèrent le sujet apte à illustrer l'un des timbres d'une série marquant le 25e Congrès international de la Croix-Rouge à Athènes (fig.7). En vertu de quoi une croix rouge a été placée dans l'angle supérieur gauche de la figurine. La légende inscrite sous le motif pictural - délimité par un cercle qui rappelle la forme ronde de la coupe - mentionne les noms des deux personnages en langue savante (ou puriste): ΑΧΙΛΛΕΥΣ-ΠΑΤΡΟΚΛΟΣ. Sur le timbre précédent, signe d'une évolution aujourd'hui bien marquée, le héros était nommé en langue commune (ou démotique): ΑΧΙΛΛΕΑΣ.



fig.8 a



ill.8 b

C'est encore une peinture de vase qui a servi de point de départ à un timbre grec de 1959, première valeur d'une série consacrée au théâtre antique (fig.8 a). On y reconnaît des spectateurs assis sur des gradins et participant, par le geste même, à un spectacle qui hélas nous échappe. Il nous faut donc recourir à une illustration complémentaire (ill.8 b) pour y voir plus clair. Il apparaît alors nettement que nos spectateurs assistent à une course de chars, ce qui nous éloigne tout de même des manifestations théâtrales pour lesquelles le timbre est sorti des presses. Ce fragment d'un cratère, signé par Sophilos – en activité vers 580-570 av. J.-C.) renvoit en réalité aux jeux funèbres en l'honneur de Patrocle que ces vers du chant XXIII de l'Iliade pourraient accompagner en guise de légende:

"Les Argiens cependant, assis en assemblée, contemplembles chars, qui vo-

lent, en soulevant la poudre de la plaine."

On sait quelle part ont prise les dieux dans le combat acharné qui opposa les Grecs aux Troyens, dix ans durant. Athéna avait choisi le camp des premiers et à maintes reprises couvrit Achille de son égide protectrice. La déesse apparaît sur un timbre grec de 1000 drachmes (anciennes), daté de 1953 (fig.9 a). Elle y est présentée avec les attributs d'une déesse guerrière, casquée, recouverte de l'égide et tenant une lance en main gauche. Où se trouve, vous demandez-vous alors avec raison, le lien avec le sujet qui est le nôtre en ce moment ? Jetez donc un regard sur l'illustration 9 b qui reproduit le motif extérieur d'une coupe attique à figures rouges peinte par Douris (ler quart du 5e s., Vienne, Kunsthistorisches Museum). La scène décrit le vote - par empilement de cailloux - destiné à

CASTIES SPORT

tout pour le sport

7, Rue Thiers

A ROCHE SUR YON

Tél. 51.37.27.54



Mr. G. RAGAS
36, RUE GEORGES-CLEMENCEAU
85000 LA ROCHE-SUR-YON
tél: 51.05.39.75.

épicerie fine

vins fins

produits fauchon

produits exotiques

fruits secs

confiserie

pâtes fraiches maison

•

livraison à domicile

Express Service Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.01.32

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances Contrat d'entretien individuel ou collectif



Station Technique départementale agréée





PORCELAINE DE LIMOGES : THARAUD

POMPIDOU

LA ROCHE S/ YON

Tél: 51.37.26.47

CAFE-BAR

LE BONAPARTE

25, rue Paul Baudry

LA ROCHE SUR YON

Tél. 51.05.14.77



Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,

ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,

ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,

AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares

ACCORD = REPARATIONS

Prix extrêmement étudiés

ETABLISSEMENTS BUTON

LE POIRE SUR VIE

HOTEL-RESTAURANT DU CENTRE

Tél. 51.31.81.20

VAL - DE - VIE

Tel. 51.31.81.41

Cuisine soignée Prix modérés Bon accueil Bonne table

SEMINAIRES - NOCES - BANQUETS (700 COUVERIS)



ASSURANCES Toutes Branches

- ACCIDENT
- INCENDIE
- VIE
- MALADIE
- RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Maurice CLAVERIE

RESIDENCE LYAUTEY 6, place de la Vendée

85000 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.26.12



fig.9 a



fig.9 b

attribuer l'armure d'Achille, après sa mort, soit à Ajax soit à Ulysse. Ce fut ce dernier qui l'emporta, causant la folie d'Ajax. Il ne fait aucun doute, quand on compare le timbre et la peinture, que le premier est inspiré de la seconde : la déesse Athéna y est toujours montrée de face, la tête tournée vers la droite, le bras gauche tenant une lance. La tête de gorgone sur l'égide a cependant disparu et la main droite tendue tient une branche d'olivier. C'est que le timbre faisait partie d'une série destinée à vanter les produits du sol grec : oranges, tabac, olives, vin, fiques et raisins secs. Le dessinateur a donc pour la circonstance "adapté" l'image - qu'il connaissait de toute évidence - à son propos du moment, reprenant à son compte le thème mythique de l'Athéna dispensatrice de l'olivier.

3. L'Odyssée d'Ulysse.

Une tête d'Ulysse coiffé du bonnet de feutre que l'on nomme pilos illustre un timbre grec de 1964 qui porte en outre

les années 1864-1964 et le nom d'Ithaque (fig.10). L'anniversaire ainsi célébré est celui du rattachement à la Grèce des îles ioniennes : Corfou, Paxos, Leucade, Ithaque, Céphalonie, Zante et Cythère. Ballottées au cours des siècles entre les rois de Naples, les Français, les Russes, les Turcs et pour terminer les Anglais, elles sont finalement cédées à la Grèce par la Grande-Bretagne en mars 1864. Chaque île, dans cette série de timbres du centenaire, a été symbolisée par un personnage ou un objet (trident, trière). A qui



fig.10

d'autre qu'llysse pouvait mieux s'identifier la petite île d'Ithaque, patrie et but ultime du héros dans sa longue errance sur la "mer vineuse" ?

Plus surprenante sans doute est la présence d'une autre tête d'llysse, coiffé du même pilos, sur un document postal français de 1977 (fig.11 a). Ce coupon-réponse, vendu dans les bureaux de poste, pouvait être adressé à un destinataire qui l'échangeait contre une valeur de timbre-poste représentant l'affranchissement d'une lettre simple (20 g.). A l'origine, ces coupons étaient émis spécialement pour faciliter l'échange des correspondances entre la France, les D.O.M.-T.O.M. et les pays d'Afrique franco-

phone. Quant aux coupons-réponses dits internationaux, toujours disponibles, ils sont, eux, en usage dans l'ensemble des pays de l'Union Postale Universelle.

Tout porte à croire, quand on étudie attentivement le dessin de cet Ulysse, qu'il provient d'une sculpture antique. Il en est effectivement ainsi puisqu'il est tiré d'une statuette des Musées du Vatican (ill.11 b) qui montre Ulysse tendant une coupe de vin au Cyclope Polyphème. Les voyages du fils de Laërte préfigureraient-ils ceux de nos modernes correspondances par-delà les mers ?

En présentant ce coupon-réponse de "Régime E", le Catalogue des entiers postaux de France et des pays d'expression française parle du buste comme étant celui d'un Gaulois : ce qui est une erreur.

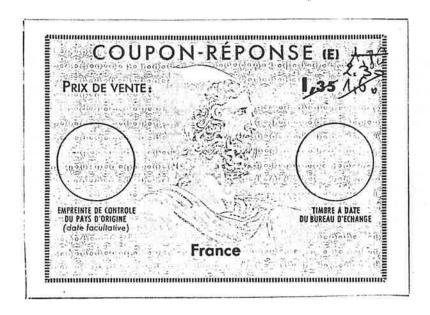




fig.11 a

ill.11 b

4. L'apothéose d'Homère.

La renommée du poète aveugle a largement débordé l'Antiquité et la philatélie même est là pour l'attester. Mais en attendant un dernier écho des successeurs, lointains, de Mercure, accordons quelque place à la musique et à la peinture du temps passé.

Le compositeur français Gabriel Fauré que les P.T.T. ont honoré en 1966 (fig.12) est l'auteur d'une tragédie lyrique en trois actes, sur un poème



fig.12

de René Fanchois, intitulée <u>Pénélope</u> (1913). Pour évoquer cette oeuvre, les postes ont reproduit sur le timbre, sur fond d'un extrait de la partition, l'<u>Ulysse et Pénélope</u> du Primatice (vers 1560, Museum of Art, Toledo, U.S.A.). Ce peintre, arrivé à la cour de François 1er à Fontainebleau, en 1532, réalisa à partir de 1541

pour la galerie d'Ulysse de ce château un ensemble de 58 scènes d'une Histoire d'Ulysse, malheureusement détruite en 1738.

La République islamique de Mauritanie a émis en 1968 trois timbres à la mémoire du peintre français Dominique Ingres (1780-1867). Deux d'entre eux nous intéressent au premier chef puisqu'ils nous font voir l'Iliade et l'Odyssée personnifiées sous les traits de deux femmes assises au pied de leur "auteur" (fig. 13 a). Ces figures proviennent de l'Apothéose d'Homère, déjà mentionné au début de cet article. Réalisé en 1827 pour décorer, au Louvre, le plafond d'une salle du musée Charle-X, cette peinture mesure 3,86 sur 5,12 m. L'artiste y montre Homère déifié et couronné par la Renommée, au milieu des écrivains de l'Antiquité et des siècles classiques (i11.13 b).







fig. 13 a

Apothéose d'Homère (1827) par Ingres musée du Louvre, Paris

ill.13 b

Au moment de clore ces lignes, retournons un instant à cette série de timbres grecs de 1983 pour y découvrir une autre apothéose d'Homère, bien plus ancienne celle-là (fig.14 a). Sculpté par Archélaos de Priène au 2e s. av. J.-C., ce bas-relief prouve, s'il était besoin, qu'Homère fut honoré par les artistes à l'instar des dieux de l'Olympe. Le timbre n'a retenu que la partie inférieure gauche du relief, celle où l'on voit Homère assis, nouveau Zeus de l'Olympe poétique, couronné devant les mortels qui l'acclament et lui offrent un sacrifice (ill.14 b).

Cet Homère glorifié par les Anciens et par les Modernes ne méritait-il pas de l'être aussi par la philatélie qui, par le biais d'une empreinte de machine à affranchir allemande de 1959 (fig.15), place le poète aux sources de la littérature mondiale 🧎







L'ESCADRILLE NORMANDIE - NIEMEN

De nombreux articles et ouvrages ont popularisé le nom de cette formation aérienne française de chasse, engagée sur le front germano-soviétique de 1942 à 1945.

Le groupe de chasse "Normandie" fut constitué à Rayak (Syrie) en septembre 1942, sous les ordres du commandant Tulasne, et le personnel transporté en avion près de Moscou, reçut en fin d'année ses premiers avions d'entraînement. En mars 1943, le groupe était engagé sur le front germano-soviétique près de Kalouga. Transformé en régiment et intégré dans la 303ème division aérienne soviétique en 1944, il participa aux offensives de Russie Blanche qui lui valurent le nom de "Normandie-Niemen" après le franchissement de ce fleuve (Oct.1944). Il quitta l'armée rouge en 1945, après avoir livré 869 combats, accompli plus de 4.000 h. de vols de guerre, remporté 210 victoires et perdu 42 pilotes sur 97. Sept fois cité dans l'armée soviétique, il fut décoré des ordres du Drapeau rouge et d'Alexandre Nevski, et reçu en France le Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de le Libération.



Le pilote Marcel Lefèvre, héros de l'Union Soviétique

La France a consacré un timbre (Yvert 1606) à l'escadrille Normandie-Niemen en 1969. On y voit un mécanicien russe serrer la main d'un aviateur français, tandis que le nom de nombreuses localités s'inscrit sur les côtés du timbre, rappelant de 1942 à 1945 le nom des terrains utilisés à partir desquels les pilotes s'illustrèrent.







L'U.R.S.S. a davantage glorifié les héros de l'escadrille Normandie-Niemen puisqu'elle leur a consacré 2 timbres (Poste aérienne N° 114 en 1962 et N° 123 en 1967) ainsi que deux entiers postaux : une carte honore Marcel LEFEVRE (1918-1944), promu héros de l'Union Soviétique et une enveloppe émise en 1982 pour le 40ème anniversaire de la création de l'escadrille.

Tous ces documents soviétiques reproduisent le blason de l'escadrille.

Les philatélistes qui s'intéressent à l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale ont-ils répéré ces documents ?







L'AUREUS

COMPTOIR VENDÉEN DES MÉTAUX PRÉCIEUX



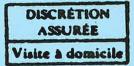


ACHAT-VENTE OR -ARGENT











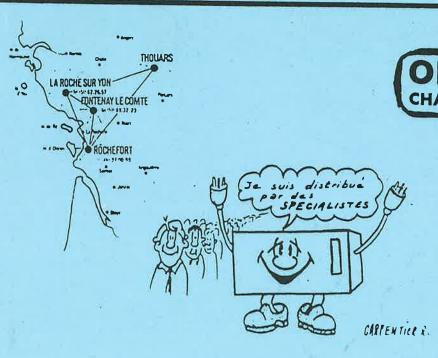


DU DÉBRIS AU LINGOT
BILLETS ANCIENS - PIÈCES DÉMONÉTISÉES
Paiement comptant

9, place du Marché - 85000 LA ROCHE-SUR-YON - Tél. 51.62.75.39 Ouvert du Mardi au Samedi (de 9 h à 19 h)















OMNIELECT

OMNIELECT

OMNIELECT

LA ROCHE-SUR-YON Tél. (51) 62.26.57 Boulevard de l'Industrie Telex 700849 - B.P. 133 85000 La Roche-sur-Yon Cedex

ROCHEFORT-SUR-MER Tél. 46.87.00.99 32, avenue Wilson Telex 792171 - B.P. 283 17312 Rochefort-sur-mer Cedex

FONTENAY-LE-COMTE Tél. 51.69.32.23 Allée R.-Guillemet Telex 711415 - B.P. 163 85203 Fontenay-le comte Cedex

